Somme : deux hommes condamnés en appel à 15 et 17 ans de prison pour avoir torturé un jeune homme pour son code de carte bancaire, le parquet de Senlis avait estimé initialement que cette affaire n’avait pas sa place devant une Cour d’assises

01/10/2022 à 17h10



Deux hommes, Montassar Htiouech et Marvin Ticout, ont été condamnés en appel par la Cour d’appel d’Amiens (Somme), à 15 et 17 ans de prison pour avoir torturé un jeune homme de 25 ans pour son code de carte bancaire, le parquet de Senlis avait estimé que cette affaire n’avait pas sa place devant une Cour d’assises

«*C’est un miracle qu’il soit encore en vie, il revient de si loin*», explique, impressionné, Me Matthieu Chirez. Son client, Guillaume, a été torturé puis laissé pour mort dans un champ

de Boran-sur-Oise (Oise), en avril 2017. Ses agresseurs voulaient lui extorquer son code de carte bancaire. Deux jeunes hommes, Montassar Htiouech et Marvin Ticout, ont été condamnés ce vendredi 30 septembre à 15 et 17 ans de prison, avec une période de sûreté des deux tiers. I**ls étaient jugés en appel par la cour d'assises de la Somme pour «vol en réunion, enlèvement, séquestration et tentative d'extorsion accompagnée d'actes de torture et de barbarie**». Dans cette affaire, deux mineurs avaient précédemment été condamnés à cinq ans de prison dont trois avec sursis.

L'affaire débute dans la nuit du 18 au 19 avril 2017. Guillaume, 25 ans, passe la soirée dans un bar à Paris, dans le quartier de l'Opéra Garnier. Entouré d'amis, il fête le marathon de Paris auquel il a participé quelques jours plus tôt. Vers 1h du matin, après plusieurs pintes, le jeune homme décide de rentrer chez lui en courant. Quelques instants plus tard, sur le chemin du retour, il est alpagué dans le quartier République. Le conducteur d'un véhicule, Montassar Htiouech, lui propose de le ramener à chez lui. Un autre majeur, Marvin Ticout, ainsi que deux mineurs sont également à bord.

Problème, le conducteur ne prend pas du tout la direction du domicile de Guillaume. Que se dit-il dans la voiture ? Les occupants décident-ils, en cours de route, de s'en prendre au jeune homme ? Le procès n'a pas réellement permis de le savoir. Toujours est-il que le chauffeur file vers Persan, dans le Val-d'Oise, puis à Boran-sur-Oise, dans l'Oise. Sur place, les occupants du véhicule font vivre à Guillaume un véritable calvaire. Le jeune homme est dépouillé : on lui vole ses chaussures, sa montre, son téléphone portable et sa carte bleue. Ses agresseurs exigent qu'il donne son code confidentiel.

Tandis que Montassar Htiouech tente, sans succès, d'effectuer plusieurs retraits à un distributeur automatique, **Marvin Ticout s'acharne sur Guillaume avec une violence inouïe. Le calvaire dure environ une heure : il lui donne des coups de**

pied dans la tête, tente de lui crever un œil avec une clé et lui brûle les sourcils. D'autres actes de torture, à peine imaginables, sont infligés au jeune homme. Au procès, un gendarme expérimenté a même expliqué n'avoir «*jamais vu ça*» au cours de sa carrière.

Ne parvenant pas à retirer de l'argent, les agresseurs laissent finalement Guillaume pour mort dans un champ, à moitié nu. Ses vêtements ont été jetés dans un fossé. Au petit matin, une femme venue promener ses chiens voit un reste de caleçon au sol puis aperçoit une forme humaine bouger. Il s'agit de Guillaume, qui appelle à l'aide. «*Si cette dame n'était pas passée, il serait mort*», assure Me Matthieu Chirez. Pendant ce temps, ses bourreaux sont déjà loin, repartis vers la capitale. […]

L'avocat rappelle que le parquet de Senlis, suivi par la juge d'instruction, avait initialement estimé que cette affaire n'avait pas sa place devant une cour d'assises : «*Nous avonsfait appel de l'ordonnance de la juge d'instruction. **On est allé devant la cour d'appel d'Amiens qui a suivi notre argumentation et estimé qu'il y avait eu des actes de torture et de barbarie***».

Le Figaro